

RAPPORT FINAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

établi sur la base des documents listés au § 2.1 de la Page 2

Date du rapport : 27 janvier 2015
Indice du rapport : 0
Objet de l'indice : 1^{ère} émission

Dossier d'Assurance :	Dossier de Contrôle Technique n° : A/15200552
Dommages-ouvrage	Ingénieur : Rony CHEBIB
	N/Offre n° A/15P200839 signée le : 12 novembre 2015

Référence du rapport : **A/20-16L0125**

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- A. AFFAIRE :**
- Code postal, commune : **94350 VILLIERS SUR MARNE**
 - Rue ou Lieudit : **33, rue des Perroquets**
 - Désignation : **Travaux de stabilisation des sols suite à affaissement et décompression**
 - Destination : **Habitation**
- B. MAÎTRE DE L'OUVRAGE :** **SCI REVELLAT PERROQUETS**
33, rue des Perroquets à Villiers-sur-Marne (94350)
- C. MAÎTRE DE L'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :** **Sans objet**
- D. MAÎTRE D'ŒUVRE :** **BET FLORENTIN GAMONAL**
- E. BUREAUX D'ÉTUDES :**
- Sol : **Sans objet**
 - Structure : **Sans objet**
 - Fluides : **Sans objet**
- F. MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX TOUS CORPS D'ÉTAT :** **Non communiqué**
- G. CALENDRIER DES TRAVAUX :** Délai en mois : **< 1** Démarrage : **Décembre 2015**
- H. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE :** **L + LE**
- I. OUVRAGES À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL :** (définition de la police « Dommages - Ouvrage »)

Non Oui

2 - CADRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

2.1. Documents émis par BTP Consultants

Néant.

2.2. Description sommaire du programme des travaux et des objets contrôlés

Le programme des travaux exécutés a porté sur la réalisation de travaux d'injection (de type résines expansives URETEK disposant d'un Cahier des Charges validé par BTP Consultants) visant à stabiliser les sols formant assise des fondations (traitement de 10 mètres linéaires sous fondations).

Une période d'observation de 4 saisons est prévue (avec possibilité de réinjecter si nécessaire).

Des essais de pénétration dynamique permettant le contrôle des résultats des injections ont été réalisés et sont satisfaisants.

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable

D : Défavorable

S : Suspendu

HM : Hors Mission

SO : Sans Objet

AVIS

La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

3.1. AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES (Mission L)

3.1.1. OUVRAGES DE RESEAUX DIVERS ET DE VOIRIE

3.1.1.A. Réseaux divers dont la destination est la desserte privative de la construction

HM

3.1.1.B. Voirie, à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières, dont la destination est la desserte privative de la construction

HM

3.1.2. OUVRAGES DE FONDATION

F

Désignation	Type de fondation
Ouvrages de superstructures	Fondations superficielles

3.1.3. OUVRAGES D'OSSATURE

- Maçonnerie :

- Métal :

- Mixte :

- Textile :

- Béton : Armé

Précontraint

- Bois : Traditionnel

Lamellé-collé

3.1.3. A. Eléments porteurs :

- béton ou maçonnerie

F

- charpente métallique

SO

- structures métal - textile

SO

- charpente en bois

SO

- structure mixte béton - acier ou béton - bois

SO

3.1.3. B. Contreventements :

- béton ou maçonnerie

F

- charpente métallique

SO

- structures métal - textile

SO

- charpente en bois

SO

- structure mixte béton - acier ou béton - bois

SO

3.1.4. OUVRAGES DE CLOS ET COUVERT

3.1.4.1. Clos :

3.1.4.1.a. Parties enterrées y compris leur caractère étanche

HM

3.1.4.1.b. Façades et pignons

HM

- éléments de maçonnerie, béton : Oui Non

- façade rideaux : Oui Non

- panneaux ou éléments préfabriqués : Oui Non

- bardage ou vêtire : Oui Non

3.1.4.1.c. Menuiseries extérieures

HM

3.1.4.2. Couvert :

Toitures

HM

- étanchéité : Oui Non

- couverture : Oui Non

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable	D : Défavorable	S : Suspendu	HM : Hors Mission	SO : Sans Objet	AVIS
La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport					
3.1.5. POUR LES BATIMENTS, AVIS SUR LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLEMENT LIÉS AUX OUVRAGES (mission L)					
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de réseaux divers et de voirie dont la destination est la desserte privative de la construction					SO
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de fondation					F
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages d'ossature					F
- Éléments d'équipement indissociablement liés aux ouvrages de clos et couvert.....					F
- Éléments d'équipement dont la défaillance rend un ouvrage impropre à sa destination.....					SO

Constituent des « ouvrages » au sens du présent rapport :

- ✚ Les réseaux divers et de voirie (à l'exclusion des couches d'usure des chaussées et des voies piétonnières) dont la destination est la desserte privative de la construction ;
- ✚ Les ouvrages de fondation ;
- ✚ Les ouvrages d'ossature ;
- ✚ Les ouvrages de clos et de couvert.

Constituent des « éléments d'équipement » au sens du présent rapport, les parties de la construction autres qu'ouvrages.

Constitue un « élément d'équipement indissociablement lié à un ouvrage » au sens du présent rapport, tout élément d'équipement dont la dépose *ou* le démontage *ou* le remplacement ne peut s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage.

3 - RAPPORT DE CONTRÔLE TECHNIQUE

F : Favorable

D : Défavorable

S : Suspendu

HM : Hors Mission

SO : Sans Objet

AVIS

La signification des avis est rappelée au § 6 du présent rapport

3.2. AVIS SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES EXISTANTS (mission LE)

- Renseignements justificatifs et documents se rapportant aux ouvrages existants (constat d'état des lieux, résultats des études de diagnostic effectuées, etc.).....
- En l'absence des renseignements précités, examen visuel de l'état apparent des existants
- Solidité des parties anciennes des ouvrages concernées par la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs.....

F

F

F

4 - RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS FORMULEES

Ce projet reçoit - dans sa réalisation - un avis **favorable** de notre part.

5 - DOCUMENTS A COMMUNIQUER

- Néant.

6 - SIGNIFICATION DES AVIS

- F** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne révèle pas d'aléas techniques liés à sa conception ni à sa réalisation.
- S** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné ne peut être correctement réalisé en l'absence d'informations complémentaires permettant d'évaluer les aléas techniques s'y rapportant. La non-communication des informations manquantes conduira à la formulation d'un avis défavorable sur cet ouvrage ou cet élément d'équipement dans notre rapport final.
- D** : L'examen - dans le cadre de notre mission - de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement concerné révèle l'existence d'aléas techniques liés à sa conception ou à sa réalisation.
- SO** : L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité n'existe pas.
- HM** : L'ouvrage ou l'élément d'équipement cité ne fait pas partie du programme des travaux visé par notre contrat de contrôle technique.

7 - RAPPELS

- La destination initiale des ouvrages sera maintenue.
- L'utilisation « normale » des ouvrages et équipements devra être assurée par les exploitants.
- Une maintenance régulière sera mise en place en vue de garantir la pérennité des ouvrages et éléments d'équipements.
- BTP Consultants, dans le cadre de sa prestation, s'assure que les autocontrôles incombant aux entreprises - tel que rappelé à l'article 1792-1 du Code Civil - s'effectuent pendant l'exécution des travaux d'une manière satisfaisante. BTP Consultants procède, par elle-même, au contrôle par sondage de l'exécution des travaux.

Fait à Clichy, le 27 janvier 2016

Le Directeur Général :

Rony CHEBIB



BTP CONSULTANTS
Agence Centrale
202, quai de Clichy
92110 CLICHY
Tél. 01 85 09 20 41 - Fax 01 85 09 20 96
SIRET : 408 422 525 00027